

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EPINAL - 8801 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/07/2025 - 4931 - 2020 B 00271 - 808 965 313 - 2S INFORMATIQUE

ETATS FISCAUX

Certifié conforme

Stéphane Scherer

Scherer



NOTRE ENGAGEMENT : VOUS AIDER À RÉUSSIR

81

Désignation de l'entreprise		EURL 2S INFORMATIQUE		32 Rue du Duc Ferry 3		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				88110 RAON L'ETAPE			
SIRET		8 0 8 9 6 5 3 1 3 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	598	016	598		
	Immobilisations corporelles*	028	15 281	030	13 634	1 648	717
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	15 879	048	14 232	1 648	717
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 956	052	2 956	5 441
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	10 296	070	10 296	21 246	
		072	100	074	100	110	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 510	086	4 510	2 575	
	Charges constatées d'avance *	092	1 728	094	1 728	900	
	Total II	096	19 590	098	19 590	30 272	
	Total général (I + II)	110	35 469	112	14 232	21 238	30 990
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000			
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	500	500			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	12 687	23 582			
	Résultat de l'exercice	136	(10 067)	(10 895)			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	8 120	18 187				
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	72	72			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 089	4 436			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 2 990)	172	2 990	3 898			
	Comptes courants d'associés	173	2 636	4 397			
	Autres dettes	175	331				
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	13 118	12 803				
Total général (I + II + III)		180		21 238	30 990		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 962	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **EURL 2S INFORMATIQUE**Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	26 527	20 146					
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } intracommunautaires { 217 }		214							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		218	32 748	43 357					
	Production immobilisée *		222							
	Subventions d'exploitation reçues		224							
	Autres produits		226							
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		230						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		232	59 275	63 504					
	Variation de stock (marchandises) *		234							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		236							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		238	24 235	17 852					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 637 - immobilier :)		240	2 484	5 113					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	215	242	22 026	25 383				
	Rémunérations du personnel *		244	2 127	4 201					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		250	14 400	18 000					
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		252	3 035	2 352				
	Dotations aux provisions		254	1 032	811					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	256						
		Total des charges d'exploitation (II)		262	1					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			264	69 342	73 714					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		270	(10 067)	(10 210)					
	Produits exceptionnels (IV)		280							
	Charges financières (V)		290							
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		294		17				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	348		300		668				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			306						
			310	(10 067)	(10 895)					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	10 067				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318							
	Provisions non déductibles*		322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330						
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquiés)	138		
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		
	ZFA NG (44 quaterdécies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993		
	Zone franchise urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdécies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRRL)	181		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (art 39 décies)	655		Dédution exceptionnelle -nulle simulateur de conduite	641		
	dont divers*			Dédution exceptionnelle (art 39 décies B)	645		Dédution exceptionnelle (art 39 décies C)	647		
	Dédution exceptionnelle (art 39 décies A)	643		Dédution exceptionnelle (art 39 décies G)	649		Dédutions exceptionnelles (art. 39 décies F)	990		
	Dédution exceptionnelle (art 39 décies D)	648								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	354	10 067			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356						
Déficits antérieurs reportables : * 10.775 dont imputés sur le résultat :				360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	372	10 067				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2024**

Libellé	Montant
Totalisation	



2033B - Divers à déduire
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

81

Néant ☐*

		1 052	574	576	14 232
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
					Cf. état 2033C-Détail
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données en annexe à la déclaration.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

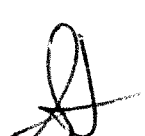
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

calcu

[Handwritten signature]

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **EURL 2S INFORMATIQUE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775				
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B						780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			982	10 775
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis		
Déficits imputés				983		
Déficits reportables				984	10 775	
Déficits de l'exercice				860	10 067	
Total des déficits restant à reporter				870	20 842	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	3 977
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	3 977		
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	12 768
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	7 309
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2025

Désignation de l'entreprise : **EURL 2S INFORMATIQUE**Exercice ouvert le : **01012024** et clos le : **31122024**Néant ☐ *Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *

dont apprentis 376

dont handicapés 657

Effectifs affectés à l'activité artisanale 651

861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

59 275

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1

106

59 275

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats

121

29 102

Variation négative des stocks

145

2 484

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

125

10 523

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

133

Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun

148

1

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

42 110

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3

137

17 165

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE

020

Chiffre d'affaires de référence CVAE

022

Effectifs au sens de la CVAE

023

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

160

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)

186

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 80896531300022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 2S INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 32 Rue du Duc Ferry 3

CODE POSTAL 88110 VILLE RAON L'ETAPE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SCHERER Prénom(s) Stéphane
Nom d'usage ☐ % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 02091970 N° département 67 Commune STRASBOURG Pays FRANCE
Adresse : N° 32 Voie rue du Duc Ferry
Code postal 88110 Commune RAON L'ETAPE Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom de famille ☐ Prénom(s) ☐
Nom d'usage ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Naissance : Date ☐ N° département ☐ Commune ☐ Pays ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 80896531300022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 2S INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 32 Rue du Duc Ferry 3

CODE POSTAL 88110 VILLE RAON L'ETAPE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	SI PME innovante	☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société				Adresse du siège social				
EURL 2S INFORMATIQUE								
SIRET				80896531300022				
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement				
32 Rue du Duc Ferry 3								
88110 RAON L'ETAPE								
RÉGIME FISCAL DES GROUPES								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :								
B ACTIVITÉ								
Activités exercées		Informatique			Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
					☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)								
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		
						Déficit		
						10 067		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%						
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations								
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐		
				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		
				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐		
				Autres dispositifs		☐		
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI								
☐								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%								
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI				
				Si oui, indication du logiciel utilisé				
				ComptabilitéExpert				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :				
Cinq Plus Molsheim								
57 Rue de Saverne								
67120 MOLSHEIM								
Tél : 03.90.40.25.60								
CGA/OMGA				Viseur conventionné				
☐				☐				
(Cochez la case correspondante)				Identité du déclarant :				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 20052025				
				Lieu : RAON L'ETAPE				
				Qualité et nom du signataire : Gérant				
				Signature : Mr SCHERER Stéphane				
N° d'agrément :								
Examen de conformité fiscale (ECF)				☐				
prestataire :								

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

EURL 2S INFORMATIQUE
31122024

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

ANNEXE

Certifié conforme

Stéphane SCHERER

Scherer



NOTRE ENGAGEMENT : VOUS AIDER À RÉUSSIR

St

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **21 238** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **59 275** euros
 - un total charges de **69 342** euros
 - dégage un résultat de **-10 067** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2024**
- finit le **31/12/2024**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **EURL 2S INFORMATIQUE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **21 238 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **59 275 euros** et un total **charges** de **69 342 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-10 067 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	598					598
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	598					598
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			143			143
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 319		1 819			15 138
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 319		1 962			15 281	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		13 917		1 962			15 879

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	598			598
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	598			598
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport		116		116
Matériel de bureau, mobilier	12 601	916		13 517
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 601	1 032		13 634
TOTAL	13 199	1 032		14 232

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72	72		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600	660	(60)	-9,09
Dettes fiscales et sociales		125	(125)	-100,00
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	672	857	(185)	-21,59



Charges à payer (détail) au 31/12/2024

Libellé	Montant
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Cotis compte Pro 4ème trim 2024	72
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
FNP Cinqplus bilan 2024	600
Totalisation	672



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	10 296	10 296	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	100	100	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 728	1 728	
TOTAL DES CREANCES		12 124	12 124	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	72	72		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 089	7 089		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 990	2 990		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 636	2 636		
	Autres dettes	331	331		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		13 118	13 118		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		2 636			

2S INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5000 euros
Siège social : 32, rue du Duc Ferry III
88110 RAON L'ETAPE
808 965 313 RCS EPINAL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt mai,

A neuf heures,

Monsieur Stéphane SCHERER,
demeurant 32, rue du Duc Ferry III - 88110 RAON L'ETAPE,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital de la
Société 2S INFORMATIQUE,

Associé unique et seul Gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Stéphane SCHERER, associé unique, a
établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31
décembre 2024.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -10 067 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 10 067 euros
Report à nouveau antérieur	12 687 euros
Solde	----- 2 620 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 2 620 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Stéphane SCHERER

Il a été débité des comptes de l'exercice la somme de 6 000,00 € au profit de la SCI LIBERTE, au titre de loyers (3000 € pour jan-juin et 3000 € pour juillet-décembre).

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de Gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 14400 euros.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires assises sur sa rémunération de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : **5 889** euros.

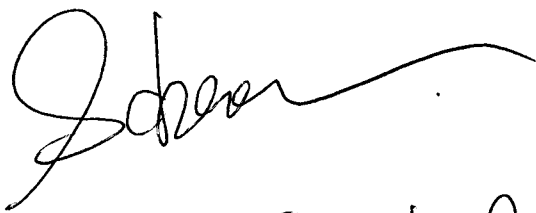
CINQUIEME DECISION

L'associé unique décide de maintenir à compter du 1^{er} janvier 2025 sa rémunération en qualité de Gérant, à la somme annuelle de 14400 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement. (1200 euros par mois)

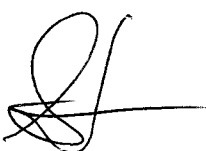
De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Gérant

Monsieur Stéphane SCHERER



Certifié conforme



2S INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5000 euros
Siège social : 32, rue du Duc Ferry III
88110 RAON L'ETAPE
808 965 313 RCS EPINAL

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 MAI 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -10 067 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 10 067 euros
Report à nouveau antérieur	12 687 euros
Solde	----- 2 620 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 2 620 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Le Gérant

Monsieur Stéphane SCHERER

Scherer
Certifié conforme

[Signature]